Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Canada Province de Québec Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 3 septembre à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire

Mesdames les conseillères

Lyne Gagnon
Johanne Fillion

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin

Serge Fillion

Marco Sirois

Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-09-146 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-147 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 août 2024 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 comme rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-148 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 22 août 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2024 comme rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

2024-09-149 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 29 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 29 août 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 août 2024 comme rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-150 APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 53 391.02 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 11 604.20 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 18 558.48 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 83 553.70 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3393 à 3424 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2024-09-151 BUDGET ADDITIONNEL – STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit obtenir les autorisations environnementales du MELCC, du MFFP et du MPO afin de pouvoir stabiliser la route Richard;

CONSIDÉRANT QU'un budget horaire d'un montant de 12 250 \$ a déjà été autoriser par la municipalité pour le dépôt des demandes d'autorisations environnementales et répondre à leurs questions :

CONSIDÉRANT QUE le budget initial est insuffisant pour compléter le processus avec les instances gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QU'un montant de 4 600.00 \$ doit être ajouté au budget initial autorisé à Tetra Tech QI Inc. afin de compléter les diverses demandes gouvernementales pour le projet de stabilisation de la route Richard. Il est à noter que seulement les heures réalisées seront facturées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

2024-09-152 OFFRE DE SERVICES – VÉRIFICATION ANNUELLE DES DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT (DAR) – PROTECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – BÂTIMENTS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU GARAGE MUNICIPAL – PLOMBERIE G. D. GAUTHIER INC.

CONSIDÉRANT QUE la *Régie du bâtiment du Québec* informe les propriétaires de bâtiments qu'ils ont l'obligation de protéger le réseau d'eau potable contre la contamination;

CONSIDÉRANT l'existence de dispositifs anti-refoulement aux bâtiments de traitement des eaux usées et du garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la municipalité de faire vérifier annuellement les dispositifs anti-refoulement des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la réglementation par la municipalité peut entraîner des poursuites pénales ainsi qu'être tenu responsable des conséquences d'une contamination du réseau d'eau potable donc, notamment, des frais encourus pour la décontamination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'inspection des dispositifs anti-refoulement aux bâtiments de traitement des eaux usées ainsi qu'au garage municipal pour la somme de 703.36 \$, taxes en sus, par Plomberie G. D. Gauthier inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-153 OFFRE DE SERVICES – ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane recevra la somme de 702 784 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) réparti sur 5 ans:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier à la firme Tetra Tech QI Inc. le mandat d'accompagner la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans la préparation de la programmation et la définition des travaux du nouveau programme TECQ 2024-2028 et ce, en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du Guide, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 30 août 2024.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels au coût de 3 500.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-154 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le dépôt du règlement numéro 2024-02, intitulé « Règlement numéro 2024-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle » lors de la séance extraordinaire du 22 août 2024 par Monsieur Serge Fillion.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 29 août 2024 et dûment présenté le règlement numéro 2024-02 concernant la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 septembre 2024

D'adopter le règlement numéro 2024-02, intitulé « Règlement numéro 2024-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle ».

QUE le règlement numéro 2024-02 est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau. Il est également déposé sur le site internet de la municipalité : https://saintrene.ca.

QU'une copie certifiée conforme soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-155

ADOPTION – POLITIQUE NUMÉRO 2024-01, INTITULÉE « POLITIQUE NUMÉRO 2024-01 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA POLITIQUE NUMÉRO 2019-01 SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane souhaite améliorer sa politique de prévention sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la politique 2024-01, intitulé « Politique numéro 2024-01 abrogeant et remplaçant la politique 2019-01 sur la prévention et la prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail » et de remplacer la politique numéro 2019-01 par cette dernière.

DE déposer la politique dans les archives de la municipalité, à la mairie où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau. De la déposer également sur le site de internet de la municipalité : https://saintrene.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-156

ADOPTION – POLITIQUE NUMÉRO 2024-02, INTITULÉ « CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2024-01 sur la prévention et la prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;

CONSIDÉRANT QUE ce code civilité est une référence pour orienter les relations interpersonnelles en milieu de travail et ce veut être un acte d'engagement de chacun de faire preuve de savoir-vivre afin de favoriser un milieu de travail respectueux, harmonieux et sain pour tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la politique numéro 2024-02, intitulé « Code de civilité au travail ».

DE déposer la politique dans les archives de la municipalité, à la mairie où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau. De la déposer également sur le site de internet de la municipalité : https://saintrene.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-157

AUTORISATION D'ACHAT – SULFATE FERRIQUE POUR LA DÉPHOSPHATATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS – UNIVAR SOLUTIONS

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

D'autoriser l'achat d'une tôte de sulfate ferrique de 1 500 kg chez Univar Solutions pour la déphosphatation du réseau d'égouts au coût de 0.85 \$ du kilogramme pour un total de 1 275.00 \$, taxes en sus, plus les frais de livraison estimés à 465.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE RICHARD – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le Conseil municipal prend dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions sur invitation écrite concernant le projet de pavage d'une partie de la route Richard de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2024-09-158 ADJUDICATION DE CONTRAT — PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE RICHARD — LES PAVAGES DES MONTS — TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation écrite envoyé par courriel le 5 août 2024 à deux soumissionnaires:

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Les pavages des Monts, le contrat de pavage d'une partie de la route Richard (625 mètres linéaires), au coût de 110 840.00 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 13 août 2024.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties conditionnellement à l'adoption de la version 07 de la programmation TECQ 2019-2024 par le MAMH.

QUE l'entrepreneur devra obligatoirement compléter le formulaire de déclaration d'intégrité afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ILLUMINATION DU PONT FRANÇOIS-GAGNON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le Conseil municipal prend dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions sur invitation écrite concernant le projet d'illumination du pont François-Gagnon de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2024-09-159 ADJUDICATION DE CONTRAT — ILLUMINATION DU PONT FRANÇOIS-GAGNON — JMN, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN - FRR, VOLET 3 : PROJETS « SIGNATURE INNOVATION »

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation écrite envoyé par courriel le 20 août 2024 à deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la soumission reçue est conforme.

D'adjuger en faveur de JMN, entrepreneur électricien, le contrat d'illumination du pont François-Gagnon, au coût de 129 775.00 \$, taxes en sus, le tout conformément à aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise en date du 29 août 2024.

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties conditionnellement à l'obtention du financement et des autorisations nécessaires (MTQ) pour la réalisation du projet d'illumination.

QUE l'entrepreneur devra obligatoirement compléter le formulaire de déclaration d'intégrité afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-160

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) — PROJET « AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE, CENTRE COMMUNAUTAIRE » 2, RUE DE LA FABRIQUE — MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique « Municipalité Amie des Aînés » ainsi que son plan d'action 2021-2025 en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en collaboration avec le comité des 50 ans et plus, souhaite mettre en place une activité de cuisine communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les équipements sont désuets, non fonctionnels ou encore inexistants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane dépose le projet « Aménagement de la cuisine, centre communautaire » au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés » pour l'obtention d'un financement d'un maximum 25 000 \$.

D'autoriser Madame Line Beaulieu, adjointe administrative, à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projets et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-161

AUTORISATION – DEMANDE D'ANALYSE POUR LA FAISABILITÉ DU PROJET « ILLUMINATION DU PONT FRANÇOIS-GAGNON » AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane travaille actuellement à la réalisation d'un projet d'illumination du pont couvert François-Gagnon situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet infrastructure est la propriété du Ministère du Transport du Québec et qu'une demande d'analyse de faisabilité du projet doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a déposer une demande d'analyse de faisabilité auprès du Ministère du Transport du Québec pour le projet « Illumination du pont François-Gagnon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-09-162

AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE DE LA ZONE 12 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – LE 11 SEPTEMBRE 2024 À SAINT-DAMASE-DE-MATAPÉDIA

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à participer au Colloque de la zone 12 qui se déroulera le 11 septembre 2024 à Saint-Damase-de-Matapédia.

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

D'autoriser le paiement des frais de 60.00 \$, taxes en sus, pour l'inscription et le repas. De plus, le remboursement des frais de déplacement sera payé, et ce, selon le règlement 2024-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

MRC DE LA MATANIE - COMPTE-RENDU - SÉANCE D'AOÛT 2024

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un résumé de la séance d'août 2024 de la MRC de la Matanie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2024-09-163 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 septembre 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 51.

| Rémi Fortin Président de la séance | Joyce Bérubé Directrice générale et Greffière-trésorière |
|---|--|
| | |
| Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipal procès-verbal, reconnais et considère avoir signé | ité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent toutes les résolutions qui y sont contenues. |
| Rémi Fortin | |